Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Quatrième Conférence des directeurs des pêches
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 30 août-3 septembre 2004)

Document de travail 3

Original: Anglais

Sécurité en mer à bord des petits bateaux de pêche

Section Formation halieutique
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

www.spc.int/coastfish/sections/training

SÉCURITÉ EN MER À BORD DES PETITS BATEAUX DE PÊCHE

Contexte

1. Début 2003, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris une enquête sur la sécurité en mer dans le secteur de la pêche dans la région océanienne[1]. Il s'agissait de faire la synthèse des expériences acquises par certains pays en matière de sécurité en mer, en vue d'améliorer les activités menées dans ce domaine dans la région. L'une des principales conclusions de l'enquête est que la majorité des pertes en vies humaines survenues en mer dans la région océanienne sont associées aux petits bateaux de pêche, qui font figure de parents pauvres pour ce qui est de la législation, des normes de construction, des stratégies d'application de la loi, des débats régionaux, de la formation des membres d'équipage et des programmes d'amélioration de la sécurité à bord.

2. Une autre des conclusions majeures de l'enquête est le fait que l'examen de ces problèmes selon une approche multidisciplinaire pourrait aboutir à la réalisation de progrès restés jusqu'ici inaccessibles. Il a été suggéré que la tenue d'une réunion de personnes motivées consacrée à ces questions clés, axée sur les petits bateaux de pêche et co-organisée par la CPS pourrait produire des résultats bénéfiques pour les programmes de sécurité en mer de portée régionale et nationale.

La consultation d'experts

3. La réunion régionale de consultation d'experts sur la sécurité en mer à bord de petits bateaux de pêche, organisée par la FAO et la CPS, s'est déroulée à Suva (Îles Fidji), du 9 au 13 février 2004. La réunion visait deux objectifs :

1) Débattre et faire avancer quatre questions importantes relatives à la sécurité des pêcheurs en mer, sous l'angle de plusieurs disciplines en jeu, à savoir :

   a) la nécessité d'une réglementation appropriée en matière de sécurité en mer, applicable aux petits bateaux de pêche,

   b) l'amélioration des campagnes de sensibilisation à l'importance de la sécurité en mer,

   c) l'amélioration des conditions de sécurité à bord d'embarcations en fibre de verre par l'application de normes de construction,

   d) l'amélioration des systèmes d'enregistrement des données concernant les accidents en mer.

2) Élaborer des plans d'action en faveur de la sécurité en mer.

4. Au nombre des participants figuraient des pêcheurs pratiquant la pêche artisanale, un juriste, des architectes navals, ainsi que des agents de services des pêches nationaux, d'agences maritimes et d'organisations internationales (OMI, FAO et CPS). Ces experts ont pris part à la réunion à titre personnel, plutôt qu'en qualité de représentant de leur pays ou organisation. La réunion visait à recueillir des observations cruciales sur les questions ci-dessus, notamment en ce qui concerne les enseignements tirés de récentes expériences, ainsi qu'à informer les autorités nationales compétentes dans divers domaines des mesures à prendre. Les conclusions tirées lors de la réunion ont débouché sur une série de recommandations visant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales coordonnées en matière de sécurité en mer.

---

[1] Tuvalu, Tonga, Samoa, Fidji et Kiribati

Recommandations

5. Les experts consultés ont recommandé que l'amélioration de la sécurité à bord des petites embarcations passe par l'élaboration et la mise en œuvre de **stratégies nationales coordonnées**, prévoyant notamment les mesures suivantes :

- accorder un appui à un groupe national consultatif de parties prenantes (par exemple, un groupe national de coordination de la promotion de la sécurité en mer), et au besoin en faciliter la mise sur pied ; identifier des **personnes motivées, jouant un rôle moteur**,
- susciter la **volonté politique**, à l'échelon national, de traiter des problèmes de sécurité en mer à bord de petits bateaux,
- mener des **campagnes de sensibilisation** à l'importance de la sécurité en mer, en mettant tout particulièrement l'accent sur la mise en place de canaux efficaces pour la distribution de supports appropriés et à jour, et sur l'évaluation de l'impact de ces derniers,
- élaborer des **textes législatifs** appropriés et nuancés applicables aux petits bateaux de pêche, prévoyant notamment la présence à bord d'équipement de sécurité, des exigences en matière de formation et de certification, ainsi que des normes de construction,
- définir des **prescriptions obligatoires** minimales pour chaque catégorie de petits bateaux de pêche, en tenant pleinement compte des difficultés associées au coût, à l'éloignement de certaines collectivités et à la disponibilité de l'équipement,
- faire appel au maximum aux **structures institutionnelles et communautaires existantes** afin d'améliorer le respect des règlements, la collecte de données, la formation et l'information, compte tenu du temps et des ressources nécessaires,
- créer et tenir à jour des **bases de données nationales sur les accidents en mer**,
- appuyer la création, **à la CPS, d'un réseau de spécialistes de la sécurité en mer à bord des bateaux de pêche,** la publication d'un bulletin d'information et l'élaboration d'autres supports d'information destinés à attirer l'attention sur la sécurité en mer,
- examiner les avantages et les inconvénients de l'établissement de **systèmes d'immatriculation et d'inspection** des petits bateaux de pêche,
- dispenser une **formation, officielle ou non**, aux pêcheurs, aux communautés de pêcheurs, aux fonctionnaires, ainsi qu'aux représentants d'ONG, du secteur privé et d'autres parties prenantes,
- envisager d'intégrer la sécurité en mer dans les projets de **gestion halieutique** et de développement de la pêche,
- élaborer et mettre progressivement en œuvre des procédures appropriées de **répression des infractions** afin d'assurer le respect des règlements.

Mise en œuvre

6. Les recommandations précitées, qui visent à améliorer la sécurité en mer à bord des petits bateaux de pêche, ont été élaborées au cours des trois premiers jours de la réunion. La deuxième partie de cette réunion (quatrième et cinquième jours) a été consacrée à la mise en application des recommandations.

7. Les participants à la réunion ont également pris acte des fortes disparités existant d'un pays océanien à l'autre pour ce qui est de l'assistance requise. De ce fait, celle-ci doit être conçue sur mesure en fonction des capacités de chaque pays, ce qui peut nécessiter des consultations approfondies « pour ne pas se tromper ».

8. Les participants se sont également entendus sur le fait que, bien qu'il soit nécessaire de profiter de l'aide extérieure, l'amélioration de la sécurité en mer est une responsabilité incombant aux instances nationales. Par conséquent, la priorité doit être accordée au renforcement des capacités des États, et l'aide offerte doit s'inscrire en complément des efforts déployés à l'échelon national, et non s'y substituer. Par exemple, l'identification « d'éléments moteurs » à l'échelon national est jugée essentielle à la mise en œuvre de tout nouveau programme de sécurité en mer à bord des petits bateaux. Il peut s'agir de représentants des autorités maritimes ou halieutiques, mais également de personnes motivées d'autres services publics (marine, forces policières, etc.), du secteur privé, des ONG, des associations de pêche ou de la communauté au sens large.

La Conférence des Directeurs des pêches : un catalyseur de nouvelles initiatives concernant la sécurité à bord des petits bateaux ?

9. Les participants ont fait remarquer que l'un des moyens d'accroître le niveau de sensibilisation et d'exprimer son point de vue concernant les recommandations serait de débattre de la sécurité à bord des petits bateaux lors des réunions régionales, telles que la réunion de l'Association des établissements océaniens de formation aux métiers de la mer et des autorités maritimes (APIMTIMA), en mai 2004, et la Conférence des Directeurs des pêches, en août 2004. Il est également prévu que la sécurité en mer figurera à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), qui se tiendra en novembre 2004.

10. La présente session sur la sécurité à bord des petits bateaux poursuit les objectifs suivants :

- présenter les recommandations des experts consultés aux représentants des États et Territoires,
- accroître le niveau de sensibilisation à la sécurité en mer dans la région,
- à l'échelon national, déterminer les parties prenantes susceptibles de s'engager et de jouer un rôle moteur,
- évaluer le besoin d'assistance externe et le niveau de soutien offert, et, au besoin, faire une demande auprès des bailleurs de fonds. Cette assistance pourrait notamment prendre la forme d'un projet de coopération technique de la FAO dont la coordination serait en partie assurée par la CPS, d'un projet de l'Organisation maritime internationale (OMI) portant sur certaines activités de base clés (la création de bases de données nationales sur les accidents, par exemple) et d'un programme régional à long terme basé à la CPS en faveur de la sécurité à bord des petits bateaux,
- évaluer le besoin de créer, à la CPS, un réseau de spécialistes consacré à la sécurité à bord des bateaux de pêche et de publier un bulletin d'information à ce sujet, et faire d'éventuelles recommandations en ce sens.